



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 16 février 2021

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 16 février 2021.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

- -

b) Décisions susceptibles de référendum

- approuvé le préavis n° 1/2021 amendé relatif à la création d'une société anonyme (SA) permettant le financement participatif via des prêts citoyens pour la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque sur plusieurs toits du complexe scolaire de Bois-Murat ;
- approuvé le préavis d'intention n° 2/2021 concernant la création d'un partenariat avec les Services Industriels de Lausanne (SIL) pour la réalisation d'un réseau de chauffage à distance (CAD) et la création d'une société anonyme (SA) avec les SIL et Romande Energie Services SA pour la construction et l'exploitation d'une production de chaleur à énergie renouvelable ;
- approuvé le préavis n° 4/2021 amendé relatif à la création d'un fonds d'aide au développement économique local.

c) Autres décisions

- refusé le préavis n° 3/2021 relatif à l'achat d'un nouveau bus scolaire ;
- pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant si le futur PDCom ainsi que le plan d'affectation permettront de favoriser la mise en place d'espaces de travail partagé (coworking) et si la réglementation actuelle rend possible l'installation de tels espaces dans les zones d'habitation existantes ;
- pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Erich Dürst demandant quels aménagements sont possibles pour sécuriser le passage du Chemin du Polny pour les piétons entre le numéro 7 et 27 d'un côté et 28 de l'autre et dans quel délai compte-t-elle intervenir à cet endroit ;
- pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant si le traçage d'une ligne blanche est possible au niveau des arrêts de bus du Polny et de la route du Village afin d'interdire aux automobiles de doubler les bus et si des mesures permettant d'améliorer la sécurité des piétons aux alentours de ces arrêts de bus sont envisageables.

En outre, le Conseil communal a :

- assermenté deux nouveaux conseillers communaux, Mme Linn Thoreau-Margot et M. Ahmed Amine Larhoussi ;
- élu M. Jean-Marie Coowar en qualité de membre suppléant à la Commission des finances ;

- élu Mme Linn Thoreau-Margot en qualité de déléguée à l'Association de l'Accueil de l'Enfance d'Epalinges (AAEE) ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Richard Golay demandant à la Municipalité que soit réalisé une analyse financière comparative sur les coûts de production de chaleur avec la technologie de gazéification et la technologie par combustion et électrofiltre et que le choix de la localisation de la centrale de chauffe soit réévalué selon cette analyse, ceci dans le cadre du préavis d'intention 2/02021 ;
- pris acte du retrait du postulat déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de l'intégration dans les révisions des plans et règlements touchant l'aménagement du territoire et les constructions, de mesures incitatives favorisant la démolition et la reconstruction des bâtiments en vue d'une réduction massive des émissions de CO₂. Les résultats de cette étude devront être présentés au Conseil avant la mise à l'enquête ou la présentation du PGA ;
- pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité d'étudier et de proposer les mesures nécessaires pour inciter à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier sur la commune d'Epalinges et d'intégrer dans son rapport les résultats, en l'état, de la planification énergétique territoriale prévue dans le Plan Directeur Communal et le Plan d'Affectation ;
- pris en considération la motion déposée par Mme la Conseillère communale Fabienne Guignard & consorts demandant à la Municipalité une étude de faisabilité pour la création d'une piscine publique ouverte, d'été, non olympique, sur le territoire de la commune d'Epalinges, qui pourrait le cas échéant se transformer l'hiver en patinoire ;
- refusé la prise en considération du postulat déposé par M. le Conseiller communal Alexandre Omuku demandant à la Municipalité une étude quant à la possibilité de rendre gratuit le transport de vélos dans les véhicules de transport public et d'adapter les bus avec des porte-vélos ;
- refusé la prise en considération de la motion déposée par M. le Conseiller communal Esteem Okoro demandant à la Municipalité de rendre les transports publics plus attractifs, favorisant ainsi le passage du transport individuel au transport en commun ;
- pris en considération le postulat déposé par Mme la Conseillère communale Brigitte Crottaz demandant à la Municipalité d'évaluer les nuisances sonores liées au trafic et y remédier si nécessaire ;
- pris en considération le postulat déposé par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt demandant à la Municipalité de faciliter l'accès aux informations concernant les démarches administratives pour les proches confrontés à un deuil ;
- renvoyé à une commission l'étude de la prise en considération du postulat déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité la planification d'un accès souterrain unifié pour les Tuileries et la Coop ;
- pris en considération la motion déposée par Mme la Conseillère communale Paulette De Vrieze Stan et consorts demandant à la Municipalité une étude visant à favoriser la mobilité des seniors Palinzards, renonçant à leur permis de conduire, par une subvention sur l'abonnement aux transports publics ;
- refusé la prise en considération de la motion déposée par M. le Conseiller communal Adame Biruk demandant à la Municipalité/au Bureau du Conseil un développement des échanges avec le conseil des élèves de Bois-Murat ;
- reçu la motion de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant à la Municipalité d'élaborer un plan climat communal ambitieux établissant des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂ sur le territoire de la commune, ainsi que les moyens pour y parvenir ;
- entendu l'interpellation de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité des détails sur les raisons qui l'ont incitée à retirer le secteur de Florimont de la zone réservée ;

- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité qu'elle mette en place des aménagements favorables à la biodiversité sur la toiture végétalisée (tas, gouilles) prévue sur les bâtiments B et C de Bois-Murat. Les ourlets herbeux des lisières seront aussi particulièrement favorisés dans les aménagements extérieurs des espaces verts de Bois-Murat ;
- entendu les questions de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité quelles sont la ou les affectations et les mesures d'utilisation du sol envisagées pour le secteur de Florimont dans le futur PACom et comment elle va concilier le projet de développement immobilier et la proposition d'ajout du secteur Florimont à l'inventaire des biotopes de la commune présenté dans l'étude biodiversité de 2019 ;
- reçu le postulat de Mme la Conseillère communale Brigitte Crottaz demandant à la Municipalité qu'elle entreprenne les démarches nécessaires pour l'obtention d'un certificat de cybersécurité pour l'administration d'Epalinges ;
- entendu les questions de M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant quand la Municipalité prévoit de présenter au Conseil communal les projets du PDCom et du plan d'affectation de la zone réservée, quand ce dernier sera mis à l'enquête et soumis au Conseil communal et quand le PDCom sera soumis à consultation ;
- entendu la question de M. le Conseiller communal Laurent Balsiger sur la politique de gestion du parc des véhicules de la commune d'Epalinges.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au Greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO, les délais sont de :

- 10 jours pour l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours auprès de la Cour constitutionnelle

Epalinges, le 19 février 2021

LE CONSEIL COMMUNAL